

Les principales missions des policiers intercommunaux

Sécurisation des périmètres scolaires

Les policiers municipaux interviennent très régulièrement aux entrées et sorties des écoles des communes pour veiller au respect du code de la route notamment en matière de stationnement. Respect des diverses consignes des Maires.



Conflit de voisinage

Les agents interviennent régulièrement pour assister les Maires dans la gestion des conflits de voisinage. En relation avec les services de la Gendarmerie. Les agents effectuent des constats, des médiations et apportent aux Maires une assistance dans la gestion de procédures éventuelles.

Surveillance générale

Des patrouilles de surveillance générale sont systématiquement effectuées en binôme. Elles assurent la surveillance générale des installations, des espaces publics, et des zones d'activités. Le service d'Opération Tranquillité Vacances mis à disposition aux habitants.

Police de l'hygiène et de la salubrité

Les agents, à la demande du Maire ou de leur propre initiative, interviennent dans le cadre général du respect du règlement sanitaire et d'hygiène publique.

Gestion et exploitation des systèmes de vidéoprotection

Depuis 2012 plusieurs communes bénéficient d'une sécurisation de l'espace public par la vidéoprotection. Les agents exploitent, et analysent sur réquisition judiciaire, les séquences à la demande des autorités judiciaires.

Ce système est donc un outil utile pour préserver la tranquillité publique.

Tél. 02 38 28 00 17

Police de l'Urbanisme

A la demande des Maires, après avoir reçu un commissionnement et suivi une formation spécifique ils interviennent dans le cadre de la police de l'urbanisme.

Police de l'environnement

Dans le cadre de la surveillance générale et compte tenu de la spécificité du territoire, les policiers patrouillent afin de lutter contre les dépôts sauvages, pollution, brûlage etc....

Surveillance des manifestations

A la demande des Maires, les policiers intercommunaux peuvent être amenés à assurer des missions de surveillance spécifique dans le cadre des cérémonies, fêtes, manifestations sportives, récréatives ou culturelles qui se déroulent sur le territoire de leur commune.

Missions de Police de la Route

Les agents assurent la surveillance de la circulation et du stationnement des véhicules sur les voies publiques. Egalement le respect du code de la route, en matière de vitesse. L'activité contraventionnelle est entièrement informatisée. (Procès-verbal électronique)